

Québec, le 13 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le-May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet du 8 février dernier par le député de l'Acadie, M. André-Albert Morin, concernant le blocus érigé par un groupe de manifestants, notamment innus, au kilomètre 59 du chemin Domtar, au nord de Dolbeau-Mistassini.

Selon les informations dont nous disposons, il n'y a actuellement aucune entrave à la circulation au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord de Dolbeau-Mistassini. Comme le mentionne le député de l'Acadie dans sa question, une injonction a été obtenue par le gouvernement du Québec, puis signifiée aux manifestants. Ces derniers l'ont par la suite respectée en omettant de nuire à la circulation des usagers du chemin.

Il est important de préciser que les manifestants innus présents ne s'expriment pas au nom de la communauté de Mashteuiatsh. D'ailleurs, le chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, M. Gilbert Dominique a souligné à plusieurs reprises que ces individus n'étaient pas appuyés par son conseil. En ce qui a trait au dialogue avec la communauté innue, le gouvernement du Québec a travaillé en étroite collaboration avec le bureau du chef Dominique pour dénouer cette situation. À ce jour, nos relations avec Mashteuiatsh n'ont pas été affectées par les actions des manifestants du kilomètre 59. Le dialogue avec la communauté est maintenu.

Je vous prie, Monsieur le Leader, de recevoir mes salutations distinguées.



Ian Lafrenière, CD